

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input checked="" type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

4492

Reb-

LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANNE

RIMOUSKI

AVIS

Pour intentions de messes, objets de piété, dons faits au Sanctuaire de sainte Anne, ont est prié de s'adresser à M. le chanoine L. N. Bernier, curé de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.

Toute communications concernant la rédaction doit être adressée à M. l'abbé J.-A. Larivée, Séminaire de Rimouski. Tout ce qui regarde l'administration doit être adressé à M. le chanoine R.-P. Sylvain, Séminaire de Rimouski.

DECLARATION.

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, nous ne prétendons en aucune manière déterminer le véritable caractère des faits rapportés dans le *Messenger de Sainte Anne*, ni prévenir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale. L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZELATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordé à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés *sous une seule enveloppe à une seule adresse.*

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE : Seizième année, 1 — Sainte Anne, 1. — Nos Devoirs
enver l'Eglise (suite), 3 — La porte du Ciel, 8. — Nouvelles
de Rome, 9. — Bulletin, 10. — Actions de grâces, 18. —
Avis, 19. — Recommandations, 19. — Dons à Ste Anne, 20

SEIZIÈME ANNÉE

Avec le présent numéro le *Messenger* commence sa
seizième année.

SAINTE ANNE

L'ORPHELINE.

De retour auprès de ses parents vénérés, sainte Anne leur prodigua les soins de la piété filiale la plus tendre et remplit de consolations leurs dernières années. Mais enfin, trop tôt au gré de son cœur, sonna l'heure cruelle des séparations. Ses pieux parents recueillirent alors ce qu'ils avaient semé dans la fertile terre de son âme ; il est aisé de se représenter comment, tout imprégnée des

saintes leçons de l'Écriture, toute remplie de la grâce divine, sainte Anne sut les préparer à la mort. Avec quelle ferveur elle fit alors briller à leurs yeux les rayons éclatants de cette foi au Messie qui illuminait et consolait les Israélites fidèles au moment de descendre au tombeau.

Qui nous dira la douleur de cette fille incomparable quand elle perdit ainsi ceux qu'elle avait tant aimés ? Sans doute son cœur fut brisé, mais son âme généreuse offrit au seigneur le double sacrifice, avec cette soumission, cet abandon filial à sa volonté sainte qui apaise et sanctifie la douleur sans tarir la source des larmes. Sainte Anne n'avait pas lu en vain les Saintes Lettres, sa foi lui montrait ses parents dans le lieu du repos et de l'espérance attendant la Rédemption promise à Israël. Elle savait bien que le Dieu d'Abraham, d'Israël et de Jacob était le Dieu des vivants : elle avait l'absolue confiance qu'elle retrouverait un jour ceux qu'elle avait tant aimés, et sans se laisser un seul instant abattre par l'épreuve, elle reprit avec résignation, avec courage, le chemin de la vie.

Que de leçons pour nous dans l'admirable conduite de notre patronne bien-aimée. Recueillons-les avec soin et surtout sachons les mettre en pratique. Sainte Anne entourait d'une affection respectueuse et délicate ses parents avancés en âge ; peut-être avons-nous le bonheur de conserver encore nos chers et dévoués parents ; oh ! remercions-en le Seigneur et sachons répondre à cette faveur du ciel par toutes les attentions de la plus filiale tendresse. Multiplions à leur égard les soins et les témoignages d'affection ; essayons de nous acquitter, au moins en partie, de la dette de reconnaissance que nous avons

contractée envers eux ; adoucissons autant qu'il nous est possible les souffrances qui les affligent.

Mais il est un devoir surtout que notre foi de chrétiens nous impose. Nous devons les préparer à la mort, et leur procurer le secours des derniers sacrements. Ne nous laissons pas arrêter par une hésitation mal inspirée ; prévenons au contraire toute crainte en les engageant de bonne heure à recevoir le prêtre, afin de n'avoir pas à les effrayer plus tard par une précipitation maladroite. Ne les privons pas par notre faute de la grâce si précieuse de l'extrême-onction ; établi pour le soulagement spirituel et corporel des malades, ce remède divin les aidera à supporter les souffrances s'il ne les apaise pas ; il purifiera leur âme et la rendra plus résignée, plus forte, mieux disposée à paraître devant le tribunal de Dieu.

Et quand notre sacrifice sera consommé, quand nous nous retrouverons seuls en face de nous-mêmes et en face de l'avenir, ne nous laissons pas décourager, mais pensons à sainte Anne. Comme elle, faisons d'abord et avant tout un acte de généreuse et complète soumission à la volonté du Seigneur ; comme elle, élevons notre cœur par une ardente prière, et, comme elle, nous reprendrons avec énergie et générosité le chemin qui conduit au ciel.

L'ABBÉ G. DE BESSONNES.

NOS DEVOIRS ENVERS L'ÉGLISE

(Suite).

D'où vient cette contradiction dans la manière d'agir d'hommes qui se prétendent catholiques ? Evidemment de ce qu'ils ne connaissent ni l'origine, ni l'étendue, ni la nature des pouvoirs de l'Eglise.

“ Tout pouvoir, a dit saint Paul, vient de Dieu, et celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi par Dieu et il encourt la damnation.” Mais où trouver un pouvoir si clair-ment, si directement établi par Dieu que celui de l'Eglise catholique ? Est-il besoin de rappeler à ce propos les paroles de Jésus-Christ : “ Comme mon Père m'a envoyé, a-t-il dit aux représentants de cette Eglise, je vous envoie... Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me, méprise..... Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen.” Impossible de trouver rien de plus précis relativement à la divine origine de ce pouvoir.

Quant à son étendue, elle est aussi vaste que certaine. Elle paraît illimitée si on s'en rapporte à ces paroles du Sauveur : “ Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.” C'est-à-dire tout ce que vous jugerez, tout ce que vous déciderez, tout ce que vous ordonnerez pour la doctrine, les mœurs ou la discipline générale, sera confirmé et ratifié dans le ciel ; si bien que tout jugement de l'Eglise, en tant qu'il est prononcé par l'Eglise, devient un jugement du ciel ; et que tout ordre de l'Eglise, en tant qu'il est émané de l'Eglise, devient pareillement un ordre du ciel même.

L'étendue du pouvoir de l'Eglise est telle que, dans le monde entier, il n'y a point de puissance qui ne lui soit subordonnée. Mais la nature spirituelle de ce pouvoir fait qu'il ne nuit en rien aux dominations humaines. Au lieu de les affaiblir, il les fortifie, maintient leurs droits et les entoure d'une respectueuse considération. Quand il s'agit des choses de la terre, des intérêts purement temporels, il faut obéir aux rois et aux princes de ce monde ; “ Que toute personne soit soamise aux puis-

sances supérieures, parce qu'elles sont établies de Dieu. Quiconque ose leur résister, résiste à Dieu même et s'attire une juste condamnation." C'est saint Paul qui l'affirme. "Rendez-vous obéissants à vos maîtres, soit au roi comme à celui qui est au-dessus de tous; soit à ceux que le prince a envoyés pour commander et qu'il a revêtus de son autorité." C'est saint Pierre qui l'enseigne. Mais, quand il s'agit de l'âme et des intérêts spirituels; il faut alors que tout plie, que tout s'humilie; que, depuis le monarque qui est assis sur le trône jusqu'au sujet qui rampe dans la poussière, depuis le grand jusqu'au plus petit, depuis le savant jusqu'au plus ignorant, tous reconnaissent la souveraineté de l'Église, se tiennent à son égard dans une légitime dépendance. Là-dessus, point d'exception, ni de lieux, ni de rangs, ni de conditions.

Enfin, le pouvoir de l'Église qui est si universel, dépasse tellement par sa nature les pouvoirs humains, qu'aucun de ceux-ci ne l'égale, ni ne peut lui être comparé. De tous les rois, de tous les chefs d'État, il n'en est aucun qui puisse m'ordonner de croire tout ce qu'il croit, de penser tout ce qu'il pense, de condamner intérieurement tout ce qu'il condamne, d'approuver tout ce qu'il approuve. Au dehors, il peut exiger de moi, ou un silence respectueux ou certaines apparences d'un acquiescement extérieur. Je dois même, dans le fond du cœur, et par un esprit d'obéissance me conformer, autant qu'il est possible, à ce qu'il juge et à ce qu'il ordonne. Mais, dans la persuasion où je suis, qu'étant homme comme les autres, il peut se tromper, il n'y a rien qui m'oblige à le croire. Il n'appartient qu'à l'Église de nous dire : "Croyez ceci; faites cela," et de nous imposer par là même une obligation étroite de

croire et de faire ce qu'elle nous ordonne. Quiconque refuserait de se soumettre à ses décisions concernant le dogme, la morale et la discipline générale, cesserait d'être son enfant ; il deviendrait hérétique ou schismatique : hérétique, s'il refusait de croire ; schismatique, s'il refusait d'obéir.

Ce pouvoir de l'Église est tout à fait légitime et parfaitement raisonnable. Il suffit du moindre bon sens pour le comprendre. Dans un Etat on ne conteste pas le pouvoir qu'a une Chambre de faire des lois qui obligent, quand elles sont dans les limites de la justice ; dans un département, on reconnaît au préfet le droit de faire des règlements de police, également obligatoires. Comment, sans folie, confesser à l'Église le droit de faire des lois et de prendre des décisions auxquelles ses enfants seront tenus de se soumettre ? Mandataire de Dieu sur la terre, éclairée et dirigée par l'Esprit-Saint, l'Église ne peut exiger des fidèles rien de contraire à la justice, rien d'opposé à leurs intérêts. Mère pleine de tendresse, elle ne leur demande ordinairement que ce que Dieu lui-même exige d'eux et ne leur ordonne qui peut les aider à gagner le ciel.

Malheur à qui lui désobéit ! Il ne peut plus se dire catholique. Le seul nom qui lui convient est celui de schismatique. Aussi voit-on, dans les siècles passés, les hommes les plus recommandables par leur intelligence leur science et leurs vertus, enseigner publiquement cette soumission et en donner eux-mêmes l'exemple.

Dans les discussions sur les points controversés du dogme, de la morale ou de la discipline, ils ont toujours eu recours aux successeurs de Pierre, et toujours ils se sont inclinés devant ses décisions. Au Ve siècle, c'était

saint Augustin, la lumière de son temps, qui, après un jugement célèbre rendu par le Pontife romain, s'écriait : " Rome a parlé ; la cause est finie." Au XVII^e siècle, c'était l'illustre archevêque de Cambrai, Fénelon, lisant lui-même en chaire la lettre qui le condamnait, et édifiant l'univers par son humble soumission. De nos jours, c'étaient Lacordaire et ses amis, reconnaissant qu'ils s'étaient trompés et rétractant publiquement leurs erreurs.

Ça été la gloire de ces hommes illustres de reconnaître la souveraine autorité et de se soumettre à ses décisions. Et qu'on ne les accuse pas d'étroitesse d'idées, de petitesse d'esprit pour leur manière d'agir. En se comportant comme ils l'ont fait, ils ont donné une preuve éclatante de la supériorité de leur intelligence. Ils ont fait un raisonnement bien simple et que tout chrétien, même le moins instruit, peut faire après eux. Ils se sont dit : " Puisque nous sommes certains de croire ce que Dieu enseigne, en croyant ce que l'Église nous enseigne, nous sommes, pour les mêmes motifs, certains de faire ce que Dieu exige de nous, en faisant ce que l'Église nous commande. Or, faire ce que Dieu veut, n'est-ce pas marcher infailliblement vers le ciel ? " Leur conduite a donc été parfaitement raisonnable. Elle leur a valu l'estime de tous les hommes sérieux ; et tant que l'Église existera, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde, leurs noms seront bénis, cités avec éloges dans les chaires catholiques.

En face de ceux qui nous ont donné de si magnifiques exemples de soumission, plaçons ceux qui ont levé contre l'Église l'étendard de la révolte. Voyons quel a été leur sort. Les Arius, les Nestorius, les Pélage, les Photius, les Luther, les Calvin, les Voltaire, les Lamennais ont-ils tiré quelque profit de leur rébellion ? A part quelques avan-

tages purement temporels et dont, souvent, ils ont été privés de leur vivant, ils n'en ont retiré aucun. Ils n'ont eu en partage ni l'honneur, ni la joie, ni la tranquillité. Ils ont attiré, ou sur eux, ou sur leur famille et leur pays, d'épouvantables calamités. Étudiez la vie et la mort de ces hommes qui, par orgueil ou par passion, ont refusé à l'Église la soumission et l'obéissance qu'ils lui devaient, et vous verrez que la plupart ont éprouvé dès ici-bas le châtiement de leur révolte. Presque tous les hérétiques, depuis Arius jusqu'à Luther et Lamennais, presque tous les ennemis de la religion catholique, depuis Néron jusqu'à Voltaire, sont morts misérablement. Dieu, en les punissant d'une manière éclatante, a voulu montrer que, au besoin, il prend lui-même la défense de son Église et la venge des outrages faits à son autorité.

Cette action providentielle de Dieu relativement à son Église se remarque également dans l'histoire des peuples. C'est là surtout qu'on reconnaît sa main vengeresse. Qu'est devenue l'Afrique, séparée de l'Église par les Pélagiens, les Donatistes et les Manichéens ? Elle est retombée dans la barbarie. Que sont devenus ces empereurs allemands qui, au moyen âge, chassaient de Rome, traînaient de prison en prison les Pontifes légitimes, pour faire asseoir des antipapes sur le siège de Pierre ? Ces empereurs, pour la plupart, ont fini tristement leur vie. La malédiction divine s'est appesantie sur leur postérité ; leurs enfants sont morts tragiquement ou ont été privés du trône qu'ils espéraient occuper.

(A suivre.)

LA PORTE DU CIEL

La porte du ciel est étroite ; elle est basse. Aussi voyez ceux qui doucement et sans bruit parviennent à s'y glisser. Ce sont :

Les *humbles* parce qu'ils sont petits ;
Les *pauvres* parce qu'ils n'ont rien ;
Les *cœurs purs* parce qu'ils ne tiennent à rien ;
Les *obéissants* parce qu'ils s'abaissent ;
Les *âmes charitables* parce qu'elles se dépouillent
pour donner ;

Les *âmes patientes* parce que les petites souffrances
de tous les jours les ont comme amoindries.

NOUVELLES DE ROME

— Sa Sainteté Léon XIII envoie à l'archevêque de Toulouse une lettre d'une importance capitale ; il montre, à ceux qui s'obstinent à ne pas le croire, qu'il reste au-dessus de tous les partis, et que dans sa sagesse il veut le bien de la France en poussant tous les Français à s'unir et à marcher dans les voies du bon sens et de la vérité.

Sa Sainteté, en félicitant l'archevêque de son mandement, déclare à nouveau que ses directions ne dérogent en rien aux principes de ses prédécesseurs et des docteurs, et que loin de vouloir susciter les luttes de caste, Elle a voulu grouper les hommes de toutes nuances, que leur notoriété vienne du suffrage, d'un nom illustre, du génie ou de la fortune.

— La sollicitude de Léon XIII pour l'éducation et l'instruction des jeunes gens qui désirent embrasser l'état ecclésiastique, vient de se manifester encore une fois par une Lettre apostolique parue dernièrement, regardant le Séminaire du Vatican.

Dans cette Lettre, le Saint-Père confirme au Séminaire les prérogatives et privilèges accordés par ses prédécesseurs et veut que dès aujourd'hui il prenne le nom de Séminaire pontifical du Vatican. Il lui accorde aussi le droit de conférer les grades académiques en théologie et en philosophie.

BULLETIN

Dans le dernier numéro du *Messenger*, au cours de l'article intitulé : *Noces d'argent de l'Hospice des Sœurs de la Charité de Rimouski*, page 229, il s'est glissé une erreur. Au lieu de 190 orphelines, il faut lire 590 orphelines qui ont trouvé abri et protection dans cette maison.

— A la fin du mois d'avril, Sa Grandeur Mgr Blais a fait sa visite canonique au couvent des Sœurs de la Charité de Rimouski. Sa Grandeur a fait une instruction, puis la visite des deux communautés de religieuses, des classes et de la salle des vieilles infirmes de l'Hospice.

— Le 13 mai, au même couvent, première communion et confirmation. Sa Grandeur a dit la messe à laquelle 39 enfants ont communie pour la première fois, et après une instruction, a donné la confirmation à 43, en présence des parents heureux réunis dans la chapelle. Après la cérémonie, présentation des enfants à qui Sa Grandeur a adressé la parole.

— Le 14 mai, les RR. PP. Pacifique et Bonaventure, O. M. C. de Ristigouche sont allés à Ottawa, pour choisir, sur demande du T. R. P. Gardien du couvent des Capucins d'Ottawa, le Père Louis-Marie, un délégué de leur ordre devant représenter les intérêts des couvents du Canada, au chapitre provincial de Toulouse (France). C'est le R. P. Alexis qui a été choisi et qui devra être à rendu pour le 11 juin, date de la réunion du chapitre. Ce délégué prendra part à l'élection du Provincial de Toulouse.

— La mission de Ste-Anne de Ristigouche vient de recevoir deux cadeaux : de Mgr Marois, V. G. du diocèse de Québec, un magnifique calice, consacré par Sa Grandeur

Mgr Blais, et du T. R. P. Louis Marie Gardien du couvent des Capucins d'Ottawa, un ciboire.

— Le R. P. Maurice du couvent des Capucins d'Ottawa vient d'arriver à la mission de Ste-Anne de Ristigouche, pour y aider les Pères, temporairement. Leur activité pouvait difficilement faire face aux nécessités toujours croissantes de leur ministère.

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski, le Révérend Monsieur D. S. Giguère a été nommé premier curé de la nouvelle paroisse de St-Jacques de Causapsca, dans la belle et fertile vallée de la rivière Matapédia. Le 2 mai, il a pris possession de sa nouvelle cure. A cette occasion il a lu une lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque à l'adresse des fidèles ; et après la messe, il a procédé à l'élection du corps des marguilliers de la nouvelle fabrique. MM. Pierre Valois, François Lepage et Ferdinand Heppel ont été élus marguilliers du banc de l'œuvre de la Fabrique, et MM. Alfred Blais, Louis Plante, Léandre Benoit, Adolphe Boudreault et Bruno d'Anjou ont été nommés anciens marguilliers.

Le 8 mai, Sa Grandeur Mgr Blais a lancé un décret érigeant en desserte canonique, sous le vocable de Sainte Florence, le territoire connu sous le nom de Beurivage, dans les cantons de Matalik et Causapsca, sur les bords de la rivière Matapédia. Ce territoire offre de grands avantages à la colonisation. Un grand nombre de lots de terre y ont déjà été concédés, et le chiffre de la population des colons résidants y augmente sensiblement chaque année. Une chapelle sera bientôt construite dans cette nouvelle colonie qui sera desservie régulièrement par le curé de Causapsca. Une école y est déjà en opération.

— Le 1er mai est décédée chez les Sœurs du St-

Rosaire. Marie Imelda Banville de St-Anaclet, en religion Sœur Marie de Ste Agnès de Jésus. Elle était âgée de 21 ans et 3 mois et elle a passé 5 ans et 6 mois dans la Congrégation du St-Rosaire.

— Le 25 mai, avant son départ pour sa visite épiscopale Sa Grandeur Mgr Blais a donné la confirmation à quatre élèves du Séminaire.

— Le 27 avril, fête de N.-D. du Bon-Conseil, cérémonie de profession religieuse chez les Sœurs du St-Rosaire, présidée par Sa Grandeur Monseigneur A.-A. Blais accompagné de MM. les abbés L.-C. Canuel, R. Asselin et T.-R. Léonard, ecclésiastiques du Séminaire. Ont émis les premiers vœux annuels : Marie-Hélène Labrie de St-Eloi, dite Sœur Marie de Ste Catherine de Sienna, Marie-Mélina-Eugénie Doiron de St-Laurent de Matapédia, dite Sœur Marie de la Merci, professes choristes : Marie-Adèle Rioux de Ste-Françoise, dite Sœur Marie de Ste-Hélène et Marie-Anne Aucoin, de St-Joseph de Chéticamp (Cap Breton), dite Sœur Marie de St Cyrille, professes converses.

— Le 19 mai, Sa Grandeur Mgr. Blais est monté à Québec pour une séance du Conseil de l'Instruction publique. Sa Grandeur est revenue le 21 à Rimouski.

— Sa Grandeur Mgr. Blais fait sa visite pastorale cette année, dans le comté de Gaspé et dans une partie de celui de Rimouski. La visite durera depuis le 29 mai jusqu'au 11 juillet. Sa Grandeur sera accompagnée d'un Rév. P. Capucin comme prédicateur, puis du Rév. M. N. Gagnon curé de St-Joseph de Lespage, et de M. l'abbé R. Asselin, diacre, comme secrétaire. Monseigneur et sa suite partiront de Rimouski mardi le 25 pour se rendre d'abord à St-Godfroi où il y aura bénédiction de l'église de cette

paroisse et messe pontificale ; de là on se rendra à St-Dominique de Newport où commence la visite.

— Du 6 au 8 avril, les élèves des deux classes de philosophie ont suivi les exercices d'une retraite de vocation au séminaire. C'est M. le chanoine R.-Ph. Sylvain, directeur du grand séminaire, qui en a été le prédicateur.

— Le 18 mai était le 7^e anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Blais. A cette occasion Sa Grandeur a reçu les hommages de son chapitre, des communautés religieuses et de son clergé qui s'est rendu en grand nombre à Rimouski.

Le 17, aux prêtres du séminaire au nom de qui M. le Supérieur L.-J. Laugis, V. G. a exprimé à Sa Grandeur, des vœux et des souhaits de fête, et l'assurance de leur dévouement, Sa Grandeur a répondu en substance : " Votre dévouement, je le connais déjà ; il brille surtout dans votre travail à la cause si importante de l'œuvre du séminaire. Je sais que vous y mettez du zèle, de l'ardeur même. De mon côté mes affections et mon dévouement pour cette belle cause vous sont connus. Continuons pour remplir le devoir d'où sort le bonheur, et marchons toujours ensemble afin d'être toujours certains que nous sommes accompagnés des bénédictions de Dieu." Puis Sa Grandeur les a bénis.

Dans l'après midi du même jour Sa Grandeur et son clergé se sont rendus au couvent des Sœurs de la Charité pour une séance qu'on y avait préparée.

Le soir au séminaire, séance académique, dramatique et musicale en l'honneur de Sa Grandeur qui la présidait accompagnée d'un clergé nombreux et d'un grand nombre de personnes de la ville. Les élèves ont d'abord présenté à Sa Grandeur une adresse, dans laquelle il lui exprimaient

leur joie de voir revenir ce 7^e anniversaire de sa consécration épiscopale. Ils vénèrent Sa Grandeur comme un bienfaiteur à qui ils doivent beaucoup dans l'œuvre de leur éducation. Ils l'assurent de leur filiale soumission. A la fin de la séance qui a été belle par la littérature et la musique qu'on y a goûtées, Sa Grandeur faisant allusion à une partie du discours du Président de l'Académie ou se trouvait développée cette pensée : " La littérature est l'expression du caractère d'un peuple," a dit en résumé : " La législation d'un peuple est aussi l'expression de son caractère. Il y a dans l'homme trois grandes aptitudes à perfectionner : l'intelligence, le cœur et l'habileté à tirer des choses matérielles que Dieu a mises à la disposition de l'homme, ce qui est nécessaire à la vie, à l'industrie, au bien-être de la société. De ces trois facultés la culture des deux premières est dévolue surtout à l'Église : la culture de la dernière, surtout à la société civile à qui l'on doit reconnaissance, et à l'autorité de laquelle on doit le respect, parce que cette autorité vient de Dieu. Le peuple où cet ordre est le mieux gardé est le peuple le plus parfait, le plus prospère et le plus heureux. Ces trois facultés on a commencé à les cultiver en vous dans la famille ; cette culture se continue ici grâce au règlement à la science et au dévouement de vos maîtres. Vous avez ici ce code de législation dans votre règlement, dont l'observation développe dans l'ordre vos puissances d'action. Mettez bien en pratique ce que prescrit ce code modèle, prenez en l'esprit afin de le mettre en pratique plus tard dans la société. Puis Sa Grandeur fait ensuite part de ses espérances pour pour le 20^e siècle qui va bientôt se lever.

On a laissé la salle au son de la fanfare qui jouait :
" Dieu sauve la Reine. "

Le lendemain, messe pontificale à la cathédrale. Au chœur, les membres du chapitre et un nombreux clergé; dans la nef, la communauté des sœurs de la charité— qui célébrait ce jour-là ses noces d'argent— occupant la nef centrale, et nombreuse assistance de la ville. Sa Grandeur était accompagnée de M. le chanoine J.-B. Blanchet curé de Ste-Luce, comme prêtre assistant; de MM. les chanoines M.-R. Bilodeau, curé de St-Anaclet et D. Vézina, curé des Trois-Pistoles, comme dicres d'honneur; du Rév. M.-A. Audet, vicaire à Cacouna, comme diacre d'office et du Rév. M. Z. Belzile comme sous-diacre. Messe en partie très-bien exécutée par les élèves du Petit Séminaire sous la direction de M. A. Chamberland, organiste de la cathédrale. M. G. Belzile, professeur de musique au Séminaire tenait l'orgue. Morceaux de fanfare avant et après la messe.

—Le 18 mai, les Sœurs de la Charité de Rimouski célébraient le 25^{em} anniversaire de la fondation de leur couvent en cette ville. A cette occasion se trouvaient à Rimouski plusieurs sœurs de la Charité d'autres couvents, entre lesquelles la Révde. Sœur Marie du Sacré-Cœur, une des premières fondatrices. Avec l'assentiment de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Rimouski la célébration de ce 25^{eme} anniversaire a été reportée au 18 mai, 7^{eme} anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr. Blais. C'était à la fois pour les Sœurs, donner plus d'éclat à cette solennité de leurs noces d'argent, et se ménager l'occasion de présenter leurs travaux de 25 ans dans le diocèse, comme bouquet de fête à Sa Grandeur.

La veille le 17 mai séance dramatique et musicale, à laquelle Sa Grandeur se rendit accompagné d'un clergé nombreux. Une élève dans une splendide adresse à Sa

Grandeur, a exprimé les vœux et les souhaits de la communauté ; fait un bref historique de l'existence de cette maison ; rappelé la somme considérable d'œuvres de charité déjà accomplies ; puis a exprimé la reconnaissance de cette maison envers tous ses bienfaiteurs, notamment Sa Grandeur Mgr Langevin, Sa Grandeur Mgr Blais et le clergé qui a toujours aimé à contribuer par ses aumônes à l'œuvre admirable des Révérendes Sœurs de la Charité.

Les élèves ont ensuite rendu avec une perfection remarquable, le drame en vers intitulée "*Marie Stuart*." Dans l'intervalle des scènes, au commencement et à la fin, musique vocale et instrumentale splendide. Ajoutons à cela les tableaux vivants, les magnifiques décors de la salle, les inscriptions appropriées, et l'on aura une idée de ce que cette séance avait de remarquablement artistique.

Sa Grandeur a félicité les élèves d'avoir célébré si bien, dans l'harmonie de la musique, de la littérature, des décorations, les souvenirs qu'évoquait la fête de ce jour. Il bénit la mémoire de Mgr Langevin, bienfaiteur de cette maison ; loue la charité du clergé et celle des sœurs. Cette maison lui est particulièrement chère à cause des œuvres qu'elle accomplit. Elle est une gloire et un mérite pour la ville et le diocèse à cause de l'éducation solide qu'elle donne, éducation qui est basée sur la foi et s'achève dans la charité. La charité ! c'est Dieu... Dans l'âme il y a d'abord la foi, c'est la tige ; les fleurs et les fruits sont encore la charité. La charité ! c'est le soutien des vieilles infirmes qui sont dans cette maison ; le refuge des orphelins ; le soin des malades ; la haute et bienfaisante éducation donnée ici. Sa Grandeur souhaite que cette charité se répande partout : dans les âmes, dans le diocèse, et qu'elle se montre généreuse pour cette maison.

Nous croyons que ce dernier désir de Sa Grandeur s'est réalisé. Le clergé qui sait apprécier le dévouement des Sœurs de la Charité, a donné généreusement, nous n'en doutons pas. Nous joignons nos prières à nos vœux pour que les aumônes arrivent abondantes aux Révérendes Sœurs et leur permettent de réaliser leur projet tout de charité : bâtir une chapelle en dehors de la maison actuelle, afin de donner une place plus considérable aux vieilles infirmes, aux orphelines, et aux jeunes filles qui recevront là leur éducation.

—Par décision de Sa Grandeur Mgr. Blais, le Rév. M. Eug. Martin, assistant curé à Cécile du Bic, a été appelé, à remplir les mêmes fonctions auprès de M. le curé de Maria.

—Le 18 mai, Sa Grandeur est allée chez les Révdes Sœurs du St Rosaire pour bénir leur communauté et les enfants de leur école pauvre. Sa Grandeur a remercié les Sœurs de leurs souhaits et de leur cadeau de fête, et a exprimé en même temps le désir de voir grandir leur institut destiné à opérer le bien chez l'enfance de son diocèse.

—Le 16 mai, Sa Grandeur Mgr. Blais a conféré l'ordre du Diaconat à M. l'abbé Z. Belzile, à la cathédrale; et le 23 Sa Grandeur a ordonné prêtres MM. les abbés Ls. Canuel et Zénon Belzile.

— Le 23 mai à l'occasion du 60e anniversaire de l'avènement au trône de Sa Majesté la Reine Victoria, Sa Grandeur Mgr Blais après la grand'messe, a entonné le *Te Deum* dont le chant a été suivi de celui du motet ; *Domine salvam fac reginam*, etc. Ainsi l'on remerciait Dieu, par qui règnent les rois, des bénédictions accordées à notre glo-

rieuse souveraine pendant son règne long et heureux, et on lui demandait de continuer à répandre sur elle ses bienfaits.

L'Écriture Sainte exhorte à prier pour les princes et pour tous ceux qui sont constitués en dignité, et Tertulien écrivait aux premiers siècles de l'Église; " Les mains et les yeux levés vers le ciel, nous ne manquons jamais de prier pour les empereurs. " C'est à l'accomplissement de ce devoir de la prière pour les princes, que l'on a donné dimanche, l'éclat des solennités liturgiques.

Un règne comme celui de Sa Majesté la Reine Victoria est un grand bien pour les peuples et ceux qui le fournissent ont bien mérité de leurs sujets, surtout quand ils ont su ajouter aux bienfaits de l'ordre public, comme notre gracieuse souveraine, l'exemple de belles vertus domestiques.

ACTIONS DE GRACES.

I GUÉRISONS.

Rivière-au-Renard. Dme Jos. Jalbert; Dme Emma Jalbert; Dme Amable Jalbert; X. Guérison d'une petite fille. Dme T. H. — *Matane.* Dme J. A. Marquis. — *Ste-Félicité.* Jos. Gauthier. — *St-Simon.* Une abonnée. — *Ste-Anne de la Pointe-au-Père.* Dme Paul Beaulieu. — *Ste-Cécile du Bic.* L. Vaillancourt. — *Beau-Rivage.* Dme Vve. Théophile déchêne. — *Carleton.* Une abonnée. — *Montréal.* M. E. G. — *Ste-Flavie.* J. Bte. Beaulieu. — *Norton Mills.* Albert Saucier. — *Laurence, Mass.* Dme Edouard Thibault. — *Ste-Françoise.* Dlle Marie C. Beaulieu. — *Rivière-au-Renard.* Dme Jos. Laflamme; Dme Alfred Joncas. — *St-Mathieu.* Une abonnée. — *Caribou.* Dlle Rose Anna Chouinard. — *Rimouski.* Dme C. L. — *Fall River.* Une abonnée. — *Rivière-au-Renard.* Dlle G. Francoeur; Hubert Dunn. — *St-Fabien.* Dme Ls. Bélanger; Dme L. Pierrocini. —

St-Jean de Dieu. — Dlle A. Ouellet. — *Mont Louis.* Une personne. — *St-Octave.* Paul Roy; Alfred Michaud. — *Ste-Cécile du Bic.* J. T. — *Taunton.* Une abonnée. — *Petit Matane.* Trois personnes. — *Berlin F.* Une abonnée. — *Rimouski.* Une abonnée, X; une personne reconnaissante à sainte Anne. — *St-Simon.* Une mère de famille.

II FAVEURS DIVERSES.

Rivière-au-Renard. Odyle Jalbert. — *Humqui.* Une abonnée. — *Trois-Pistoles.* Dlle Eva Belzile. — *Biddeford.* M. T. D. — *Cedar Hall.* Dme Alph. Damour. — *Rivière-au-Renard.* Dlle Doria Jalbert. — *St-Fabien.* Dme Salomon Berger. — *Trois-Pistoles.* Ambroise Belzile. — *Anse-aux-Gascons.* — Dme Ls. Morin. — *Ste-Cécile du Bic.* Dme Ls. B. — *Petit Matane.* A. M.

AVIS

Nous prions nos souscripteurs de vouloir bien renouveler au plus tôt leur abonnement.

Ceux d'entr'eux qui ont des arrérages et qui en ont été avertis, sont priés de les acquitter sans retard.

Les abonnés qui changent de domicile, doivent avoir soin de nous donner leur ancienne adresse.

C'est faire une bonne œuvre que de propager le
MESSAGER DE SAINTE ANNE.

RÉCOMMANDATIONS

Le triomphe de l'Eglise; la conversion des pays infidèles; les œuvres diocésaines; 1 personne adonnée à la boisson; 12 malades; 1 pour succès dans études; 1 pour succès dans entreprise; 4 grâces particulières; 1 famille pour bonne mort; 4 affaires importantes; première communion;

ABONNÉS DÉFUNTS

Dme Thérèse Gagné, épouse de François Bouchard, décédée à Ste-Luce le 27 avril.

J.-Bte. Pinault décédé à N.-D. du Sacré-Cœur le 3 avril.

Dme Sophie Charette, épouse de Jos. Ouellet, décédée à la Pointe-au-Père en janvier dernier.

—Dme Vve Jonas Rioux, décédée le 19 mars ; Henri Lagacé, décédé le 23 mars ; Dme J.-Bte. Thibault, décédée le 28 mars ; Dme Th. Bélangée décédée le 28 mars ; Dme Téléphore Bérubé, décédée le 25 janvier, à St-Simon.

—Jos Auguste Gagnon, décédé à Humqui le 13 janvier dernier.

—Dme M. Louise Isabel décédée à Ste-Cécile du Bic en janvier dernier.

—Dme Rose de Lima Coté; épouse de Ferdinand Levesque, décédée à l'Assomption le 29 mars dernier.

—Dme Marie Gagné, épouse de feu Narcisse Ross, décédée à St-Gabriel le 22 avril.

—Le Rév. Monsieur François Tétreau, du Séminaire de St-Hyacinthe, décédé le 16 mai, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Dons à sainte Anne

Dme Alph. D'Amour, Cedar Hall.....	\$0 25
Fortunat Gauvreau, Montréal.....	1 00
Une abonnée, Dayton.....	1 00
Une abonnée, Dayton.....	0 20
Rév. M. N. Therriault, St-Modeste.....	0 65

AVANTAGES

Tous ceux qui s'abonnent au *Messager de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

AVIS

HORAIRE DES OFFICES DU SANCTUAIRE DE STE-ANNE DE LA
POINTE-AU-PÈRE.

Dimanche et fêtes d'obligations : Grand'messe 9½ hrs. En hiver 9½ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers : — Dernière messe : en été 7½ hrs., en hiver 7 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrandes de cierges pour être brûlée devant la relique de sainte Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes basses, 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir, et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE

On peut se procurer au sanctuaire de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père les objets de piété suivants : Croix en cuivre et en nickel, Chapelets, Cœurs en vermeil, Bénitiers, Médailles et Médillons de sainte Anne, Images et Livres de prières.

S'adresser à M. le curé de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, P. Q.

C. SUTTON LEBOUTILLIER,

GASPÉ.

ASSURANCE GÉNÉRALE

Feu, Vie, Accident.
Marine, Garantie.

SPECIALITÉ : Assurance des édifices religieux.

Facilités pour placement de gros montants.

A VENDRE

Au profit du Séminaire de Rimouski.

NOTICE BIOGRAPHIQUE DE MGR. J. LANGEVIN.

L'unité : 5 cents ; la doz : 50 cents.

VIE DE ZÉPHIRIN VERREAU.

L'unité : 15 cents ; la doz : \$1.50.

S'ADRESSER AU SÉMINAIRE DE RIMOUSKI.